



# Communiqué

Date: 14 mai 2018

## Surveillance du marché 2017

### Un matériel électrique sur sept à nouveau défectueux

**14 % des matériels électriques contrôlés par l'Inspection fédérale des installations à courant fort ESTI en 2017 présentaient des défauts. 108 interdictions de vente ont dû être prononcées. De plus, 16 rappels et informations de sécurité concernant des produits dans les domaines du ménage, de l'habitation et de l'informatique ont dû être diffusés publiquement et les consommateurs en ont été informés.**

La surveillance du marché par l'ESTI a lieu dans toute la Suisse conformément à l'ordonnance sur les matériels électriques à basse tension (OMBT). Les appareils électriques destinés aux ménages privés, aux bureaux, aux entreprises d'artisanat et à l'industrie font l'objet de contrôles par pointage portant sur leur conformité et leur sécurité.

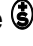

1555 matériels contrôlés ont été répertoriés à l'occasion de visites effectuées chez les grands distributeurs, sur des marchés spécialisés, chez les fabricants et dans des foires ainsi que dans le cadre de contrôles sur les sites Internet et dans les médias imprimés. Des contrôles ont aussi été réalisés à la suite d'informations fournies par des consommateurs, des concurrents et des professionnels du domaine électrique.

Au total 217 matériels présentant des défauts ont été répertoriés, soit 14% de tous les matériels électriques contrôlés. Dans 117 cas, il s'agissait de défauts concernant la sécurité.

S'il existe un danger pour l'utilisateur, l'ESTI peut interdire la mise à disposition sur le marché d'un matériel. C'est la raison pour laquelle 108 interdictions de vente ont dû être prononcées en 2017. Des appareils électroménagers portables, fiches, adaptateurs, programmeurs, batteries et chargeurs d'ordinateurs portables et de smartphones ainsi que divers autres produits comportant des fiches non conformes ont été concernés. A noter aussi que la vente d'appareils électriques équipés de fiches domestiques étrangères (par exemple fiches allemandes Schuko) est interdite en Suisse.

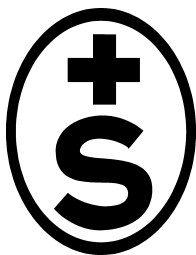
La prudence est toujours de mise lors d'achats en ligne d'appareils électriques particulièrement avantageux provenant de l'Extrême-Orient. Ces appareils sont souvent des imitations et peuvent devenir dangereux suite à une utilisation prolongée, en raison de leurs composants électriques de mauvaise qualité et de leur construction rudimentaire.

Dans 23 cas, les fabricants et les commerces ont eux-mêmes retiré du marché les matériels concernés en collaboration avec l'ESTI et conformément à la loi fédérale sur la sécurité des produits (LSPro). Dans 16 cas, ces rappels et informations de sécurité ont été diffusés publiquement sur le site Internet du Bureau fédéral de la consommation BFC. Ils concernaient des blocs multiprises, des chauffages électriques, des moniteurs, des luminaires, des rôtissoires, des adaptateurs de voyage, des détecteurs de fumée, des dispositifs pour cuire du pain, des imprimantes, des kits de karaoke et des ordinateurs portables.

L'ESTI recommande aux consommatrices et aux consommateurs de s'adresser à un commerçant ayant un service client compétent et joignable en Suisse lorsqu'ils achètent des appareils électriques et de vérifier qu'il existe un mode d'emploi pertinent et le cas échéant un label de contrôle apposé sur les produits. Le signe de sécurité  de l'ESTI par exemple est un label de contrôle suisse reconnu. La liste des appareils munis du signe de sécurité  est publiée sous [www.esti.admin.ch](http://www.esti.admin.ch). Les appareils munis de labels de contrôle reconnus répondent aux plus hautes exigences en matière de sécurité et offrent donc une valeur ajoutée pour les consommateurs.

Adresse pour toute information complémentaire:

Inspection fédérale des installations à courant fort ESTI  
Surveillance du marché  
Luppmenstrasse 1  
8320 Fehraltorf  
Renseignement: Tél. 044 956 12 30, Peter Fluri  
[mub.bs.info@esti.ch](mailto:mub.bs.info@esti.ch)  
[www.esti.admin.ch](http://www.esti.admin.ch)



**Signe de sécurité**

Annexe:  
Surveillance du marché en 2017 (diagrammes des matériels contrôlés, des matériels avec défauts)

## Surveillance du marché en 2017 – matériels à basse tension selon l'OMBT

